

RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 23 novembre 2016
A 20 h 00

L'an deux mille seize et le vingt-trois du mois de novembre, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le dix-sept novembre deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents : 21 personnes

GROSJEAN Daniel, AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, LOPEZ Marie-Christine, MELE Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette et THEVENOT Yves.

Absents : 3 ABOUDRAR Véronique, DI MEO-GUIGON Chrystel et ETEOCLE Richard

Pouvoirs : 5

CHUZEVILLE Sandrine donne pouvoir à DELACHAT Françoise
DORDOLO Thierry donne pouvoir à DONZEL Julien
JACQUIER Jean-Yves donne pouvoir à MEUNIER Maurice
NADAUD Laurent donne pouvoir à GROSJEAN Daniel
PALHEC-PETIT Colette donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine

Votants : 26

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 26 octobre 2016.

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Ressources humaines (Daniel GROSJEAN)

DCM2016102 : Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de gestion de la Savoie pour la couverture des risques statutaires

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte nécessaire à cet effet,
- **D'APPROUVER** la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, concernant les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés au taux de 6,95%
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

Intercommunalité (Daniel GROSJEAN)

DCM2016103 Avenant n°1 à la convention entre Chambéry Métropole et la commune de Challes-les-Eaux pour l'entretien courant des voiries d'intérêt communautaire au titre du développement économique

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant à la convention,

Finances (Josette REMY)

DCM2016104 n°11 Décision modificative Budget de la Commune

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** cette décision modificative n°11 du budget de la commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

DCM2016105 n°12 Décision modificative Budget de la Commune

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** cette décision modificative n°12 du budget de la commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

DCM2016106 n°13 Décision modificative Budget de la Commune

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** cette décision modificative n°13 du budget de la commune
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

DCM2016107 n°1 Décision modificative Budget du cinéma

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** cette décision modificative n°1 du budget du cinéma
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier

Information au Conseil municipal

Madame Josette REMY adjointe aux finances informe les élus qu'il a été présenté au comité technique du 26 octobre 2016 le dossier du RIFSEEP.

Samedi 26 novembre programme des 80 ans du cinéma

A partir de 13h30 venue de l'actrice Mme Clotilde COURAU.

Questions diverses

La route Royale (RD5) est équipée de bandes cyclables depuis le rond-point de Saint Baldoph jusqu'au carrefour à feu de Clémenceau. Une bande existe ensuite en amorce du feu suivant au niveau du cimetière.

Entre ces 2 carrefours distants d'environ 200m, les voies sont très largement dimensionnées et pourvues d'accotements revêtues. La création de bandes cyclables sur l'emprise de la chaussée existante est assez facile selon le plan présenté lors du conseil.